FICHE ACTION 1

Soutenir les actions partenariales et solidaires

- Développement de démarches collectives
- Interconnaissance et mise en réseau des acteurs
- Consolidation du tissu associatif et de l'ESS



► Consolidation et développement :

- Mise en œuvre d'actions formulées par le Dispositif Local d'Accompagnement
- Primo-recrutement (professionnalisation)
- Recrutement (création d'un nouveau service)

► Mutualisation et coopération :

- Réponses collectives et mutualisées aux besoins des structures de l'ESS (formations, accompagnement, communication, équipements, évènementiels, lieux...), et des habitants (nouveau service...)

▶ Promotion et communication :

- Sensibilisation et valorisation de l'offre et des initiatives locales

Par exemple:

- recrutement d'un coordinateur pour animer un réseau
- recrutement pour proposer une nouvelle activité au sein d'une association existante
- acquisition d'équipements mutualisés entre plusieurs structures
- organisation d'un événement pour promouvoir l'ESS
- création d'un lieu de valorisation de l'ESS...



FICHE ACTION 1

Soutenir les actions partenariales et solidaires

- Développement de démarches collectives
- Interconnaissance et mise en réseau des acteurs
- Consolidation du tissu associatif et de l'ESS

Dépenses éligibles

- Travaux: construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- Equipement et matériel
- Frais de personnel et de fonctionnement directement liés à l'opération
- Prestations externes : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- **▶** Communication

Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

